



1975-2025 : 17 janvier 2025 : la loi sur l'avortement a cinquante ans, un grand pas pour les droits des femmes.

17 janvier 1975 : une loi est enfin votée. Une loi qui n'aurait jamais vu le jour si le MLAC (Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et la Contraception) n'avait pas porté ce combat. Ce combat des femmes qui en avaient assez de voir leur vie gâchée par de multiples grossesses ou de devoir avorter dans de sordides conditions et parfois au péril de leur vie.

Ce combat, ce fut des avortements clandestins réalisés dans de bonnes conditions sanitaires, ce fut des départs collectifs et revendiqués en Angleterre, aux Pays Bas et en Suisse, ce furent de nombreuses manifestations.

Nous, mouvement féministe, soutenu par des médecins et par une large part de la société, avons lutté, agi, écrit, publié, filmé, dans l'illégalité et la légalité avant 1975 pour conquérir enfin ce droit fondamental.

C'est poussé par cette mobilisation importante que le gouvernement et des parlementaires ont accepté la pratique de l'avortement en France sous conditions strictes et restrictives, à l'essai, pour éviter que des femmes continuent à mourir dans la clandestinité et pour que l'« ordre public » soit rétabli. Simone Veil a porté la loi à l'Assemblée nationale avec beaucoup de courage contre les réactionnaires et fascistes de tous poils mais seule, elle n'aurait rien pu faire.

1975 a été une victoire des forces féministes et de progrès visant l'égalité entre les femmes et les hommes dans notre société. Et ces mêmes forces féministes ont dû lutter pour acquérir de nouveaux droits, faire évoluer la loi pour qu'elle réponde vraiment aux droits des femmes.

A l'heure actuelle, sont à l'œuvre au niveau national et international, des forces traditionalistes, d'extrême droite, soutenues par des religieux comme le pape. Elles pervertissent les mots liberté, vie et même féminisme. Aux USA, les juges de la Cour Suprême nommés par Trump ont rendu l'avortement impossible au niveau fédéral et de nombreux États en ont supprimé l'accès. En Argentine, le président Milei veut faire de même. Constitutionnalisation ou pas, rien n'est jamais acquis définitivement. De nombreux pays refusent toujours le droit à l'avortement.

De nombreux pays refusent toujours le droit à l'avortement. En Pologne ou dans certains états des USA, toute complication de la grossesse (arrêt spontané foetal par exemple) ou toute grossesse pathologique nécessitant une interruption peuvent passer pour un avortement que les médecins refusent alors de faire. Des femmes meurent par absence de soins.

Nous n'oublions pas ces générations de femmes en France à qui la société refusait ce droit. Nous voulons que nous et les générations futures, partout dans le monde, puissions choisir librement d'être enceintes ou pas, d'être mère ou pas, dans des conditions sanitaires dignes et protectrices.

Toutes concernées, nous « célébrons » la loi de 1975 sur l'avortement.

**Collectif Avortement en Europe, les femmes décident**